YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2005

DELIBERATION N° 2005/10/956

OBJET : Présentation du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges pour l'année 2004.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

CONSIDERANT qu'il est fait obligation au Président d'un établissement public de coopération intercommunale d'adresser aux Maires de chaque commune membre, tous les ans, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif,

VU le rapport d'activités pour l'année 2004 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

PREND acte de la communication dudit rapport lors de sa séance du 13 octobre 2005.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 25-10-05
et de la publication le 21-10-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91335 Yerres Cedex – Tel. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire